

Vous voulez apprendre à réaliser des biscuits de manière professionnelle ?

Vous souhaitez apprendre à fabriquer des biscuits dans un cadre professionnel afin de valoriser vos produits et vous démarquer ? Alors cette formation est faite pour vous !



Tarif & financement

- ◆ Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.
- ◆ Pour les candidats en cours d'installation : prise en charge par le VIVEA sous réserve de nous fournir les justificatifs suivants :
 - ◇ L'original de l'attestation d'éligibilité au financement VIVEA
 - ◇ La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - ◇ La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - ◇ Engagement du créateur ou repreneur demandeur du financement auprès de VIVEA

Ces 4 justificatifs vous sont présentés et expliqués lors de votre entretien PPP.

- ◆ **Autres statuts** : nous contacter pour plus d'informations.



3 rue Paul Aubert
05000 GAP

Téléphone : 04 92 52 15 15

Courriel : adfpa@adfpa05.asso.fr

Site internet : <https://adfpa05.asso.fr/>



Formation courte

Fabrication de biscuits

Durée : 1 jour

Date : mardi 25 mars



Fabrication de biscuits

Prérequis nécessaires

- ◆ Aucun

Objectifs pédagogiques

- ◆ Acquérir les compétences théoriques nécessaires à la réalisation de biscuits
- ◆ Connaître les réglementations auxquelles sont soumises les productions biscuitières
- ◆ Acquérir les compétences pratiques nécessaires à la fabrication de biscuits (transformation, cuisson, conditionnement ...)

Contenu et méthodes

- ◆ Recueil des attentes des stagiaires et individualisation du programme
- ◆ Apports théoriques sur les diagrammes de fabrication des différents types de biscuit, les ingrédients, les règles d'hygiène, le matériel et la méthodologie de travail dans l'espace et dans le temps. Mise en pratique sur différents types de biscuits.
- ◆ Supports de formation, échanges et débriefing.

Modalités d'évaluation

Les acquis des stagiaires sont évalués tout au long des séquences par des échanges. A la fin de la formation, le formateur évaluera l'acquisition des compétences visées à l'aide d'un document d'évaluation. Un questionnaire de satisfaction vous sera remis.

Une attestation de formation vous sera également délivrée.

Organisation pratique

Horaires et lieu : De 9h à 17h / Lycée Professionnel Sévigné à Gap (05000)

Dates : mardi 25 mars 2025

Déroulé : apports théoriques et pratiques en cuisine

Pour le midi : pique-nique au lycée

Intervenants : David Baudoin, chef cuisinier et formateur pâtisier au Lycée Professionnel Sévigné

Le saviez-vous ?



Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

Service de remplacement :
04.92.58.63.66

Informations & inscriptions

Charlotte RICHIER & Guillaume MALET
ADFP A 05 - 3 rue Paul Aubert, 05000 GAP
Téléphone : 04 92 52 15 15
Courriel : adfpa@adfpa05.asso.fr

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Dénomination (GAEC, EARL) :

Adresse :

Tél. : Mail :

Agriculteur, conjoint collaborateur Cotisant solidaire

Candidat à l'installation Autre :

Je m'inscris à la formation **Fabrication de biscuits** - 25 mars 2025

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :

oui Non

Conditions Générales de services

Article 1 : L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

Article 2 : Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

Article 3 : L'ADFP A se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

Article 4 : Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

Article 5 : Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les **conditions générales de service** (cochez la case)

Date et Signature :

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un **justificatif**. Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :

.....
.....
.....